



Fédération de Paris du Parti socialiste

**Le 6 février, Journée Internationale
contre les mutilations sexuelles féminines**

Le 6 février aura lieu la Journée Internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines. Cette date est l'occasion de se souvenir et de parler de cette forme particulière de violences faites aux femmes à laquelle sont exposées 3 millions de petites filles à travers le monde. Mais les mutilations génitales touchent également les adolescentes voire des femmes adultes.

Concrètement lorsque l'on parle des mutilation génitales féminines cela recouvre l'excision, et aussi un ensemble de pratiques aboutissant à l'ablation partielle ou totale ou à l'altération des organes génitaux féminins externes pour des raisons non médicales.

L'opération est généralement pratiquée sur les petites filles et parfois sur des femmes sur le point de se marier, enceintes de leur premier enfant ou qui viennent de donner naissance. Elle est généralement pratiquée par des exciseuses, sans anesthésie avec des ciseaux, des lames de rasoir ou des couteaux. Cette intervention est toujours traumatisante et peut entraîner des complications telles que les douleurs, l'état de choc et même parfois la mort.

Selon les estimations de l'OMS, entre 130 et 140 millions de femmes ont subi une forme quelconque de mutilation génitale. Et l'on estime à 53 000 le nombre de femmes adultes excisées vivant sur le territoire français (source : INED, chiffres de 2004) et l'Île-de-France est l'une des régions françaises les plus concernées par ce problème. Et si en France (certainement pas ailleurs dans le monde) des signes d'abandon de cette pratique inhumaine sont encourageants, la pratique perdure cependant encore aujourd'hui, et implique de rester mobilisé-e-s.

L'excision est une violation fondamentale des droits des femmes et nous devons continuer à nous battre contre ce fléau au nom des droits des femmes et de la dignité humaine.

Des vœux de victoires pour 2012

Le Secrétariat fédéral parisien à l'égalité entre les femmes et les hommes souhaite à chacune et à chacun une excellente année 2012. Qu'elle vous apporte santé et bonheur, et qu'elle voit la victoire de la Gauche aux élections d'avril-mai et de juin.

Premier rendez-vous avec les Françaises et les Français : l'élection présidentielle. A 100 jours du scrutin, pour nous socialistes la campagne est lancée !

Un candidat, François Hollande, désigné par près de 3 millions d'électrices et d'électeurs lors des primaires citoyennes, une équipe mise en place en décembre dernier, les locaux de campagne : le « 59 », comme 59 avenue de

Ségur, inauguré le 11 janvier, un projet en cours de finalisation qui sera annoncé à la fin de ce mois de janvier, et des militantes et militants qui sont déjà mobilisés.

Car c'est clair, « le changement, c'est maintenant ».



Inauguration des locaux de campagne



Inauguration des locaux de campagne

**FRANCOIS
HOLLANDE**

Site officiel
francoishollande.fr

La commission égalité femmes hommes inscrit pour les prochains mois ses travaux et ses rendez-vous dans le cadre de la campagne présidentielle

- Mercredi 18 janvier à 19h30
Lancement de la campagne présidentielle des socialistes parisiens en présence de Bertrand Delanoë au Players - 161, rue Montmartre - 2^{ème} arr. (M° L 8-9 : Grands-Boulevards)

- Dimanche 22 janvier, au Bourget
 - . 10h : Rassemblement des secrétaires de section
 - . 13h30 : meeting de lancement de campagne de notre candidat
 Lieu : le Bourget/Parc des exposition-Hall 2.
 Autoroute : A1 - RER B, Le Bourget - Bus 350, 152, Michelet Parc d'Expositions - M° Ligne 7 La Courneuve 8 mai 1945

Présidentielle 2012 - Égalité salariale entre les femmes et les hommes : une priorité selon les socialistes

Ce mercredi 11 janvier 2012 à l'Assemblée nationale lors de la séance des questions d'actualité, le groupe socialiste a interrogé le gouvernement sur sa politique en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Et comme chaque fois depuis que l'actuelle majorité gouverne, le Gouvernement n'a pas convaincu : il annonce beaucoup, instrumentalise les droits des femmes, mais n'agit pas concrètement.

Au contraire, pour nous socialistes, « l'égalité femmes hommes est le levier de l'émancipation individuelle et du progrès collectif. Elle sera au cœur du changement que François Hollande impulsera » comme l'ont rappelé Marie-Arlette Carlotti et Catherine Coutelle, membres de l'équipe de campagne de François Hollande.

Égalité salariale femmes hommes : avec la droite, « la cause des femmes piétine ! »

Ass. nat., séance de Questions au Gouvernement - le 11 janvier 2012

M. le président. La parole est à Mme Catherine Coutelle, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Catherine Coutelle, députée socialiste. Monsieur le ministre du travail, en 2007, le candidat Nicolas Sarkozy avait déclaré que « l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes serait un axe majeur de [son] quinquennat », et promis que cette égalité serait totale en 2010, date inscrite dans la loi.

Cette année, la France est descendue au 48^e rang mondial pour l'égalité salariale et se situe désormais entre la Jamaïque et le Kazakhstan ; c'est un constat affligeant.

Dans la France de 2012, les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que les hommes : c'est injustifiable ! À poste égal, le salaire des femmes est encore inférieur de 10 % : c'est inacceptable ! Quelque 30 % des femmes travaillent à temps partiel pour de petits salaires. En fin de carrière, à soixante-cinq ans - bientôt à soixante-sept -, elles touchent une retraite inférieure en moyenne de 40 % à celle des hommes : c'est injuste !

Après un débat difficile dans cet hémicycle sur la loi portant réforme des retraites, et sous la pression des femmes très nombreuses dans les manifestations, le ministre de l'époque avait ajouté un article au texte, l'article 99. Il prévoit que les entreprises de plus de 50 salariés doivent signer avant le 1^{er} janvier 2012 un accord d'égalité professionnelle ou un plan d'action sous peine de sanctions.

Mais voilà, votre décret d'application de juillet et, surtout, votre circulaire d'octobre 2011 affaiblissent totalement la portée du texte. L'espoir d'un progrès n'aura pas fait longtemps illusion. Ces modalités permettent à de très nombreuses entreprises d'échapper aux sanctions.

Le 1^{er} janvier étant passé, monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire combien de plans d'action ont été signés dans les entreprises, quelle aide vous avez apportée aux PME pour appliquer cette loi, combien de contrôles, combien de sanctions ?

Cinq ans après, c'est le retour à la case départ. La cause des femmes piétine. Elles sont les grandes oubliées de votre quinquennat. mais elles s'en

souviendront en avril 2012 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Madame la députée, vous avez raison d'appeler une fois de plus notre vigilance sur la nécessité d'assurer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Aux côtés de Marie-Jo Zimmermann, présidente de la délégation pour les droits des femmes, vous êtes extrêmement attentive à cette question.

Le Gouvernement s'est entièrement mobilisé sur ce sujet en cette période de crise. Cela concerne non seulement notre dispositif législatif, dont chacun veut bien reconnaître qu'il est très complet, mais encore la mobilisation de l'ensemble de la société.

Nous avons réalisé des avancées substantielles. Je pense en particulier à la proposition de loi de Jean-François Copé et de Marie-Jo Zimmermann sur l'égalité hommes-femmes dans les conseils d'administration. Vous me direz qu'il s'agit d'une mesure emblématique, mais elle est importante car elle sert de modèle et d'entraînement à la société.

L'article 99 de la loi sur les retraites prévoit en effet pour les entreprises de plus de 50 salariés des dispositions très coercitives qui leur imposent des plans d'action ou des négociations, et je ne suis pas d'accord avec vous : les sanctions sont extrêmement fortes...

M. Patrick Lemasle (député socialiste). Absolument pas !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre. ... puisque, si ces plans d'action ou ces démarches ne sont pas réalisés, les pénalités financières peuvent atteindre 1 % de la masse salariale.

M. Patrick Lemasle. Ce n'est pas appliqué !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre. Il est encore trop tôt, madame la députée, pour faire le bilan que vous me demandez puisque la mesure est entrée en vigueur il y a seulement dix jours, au 1^{er} janvier.

Je puis vous garantir que l'inspection du travail est entièrement mobilisée, que les salariés, bien entendu, peuvent la saisir et que l'année 2012 sera l'occasion pour nous d'un comptage des plus sourcilleux de l'application de cette mesure.

Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr